



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

OPA/AC.20/2
16 janvier 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

UNITÉ DE COORDINATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

**SERVICES CONSULTATIFS RÉGIONAUX POUR L'ENTREPRENARIAT
ET LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

Note du secrétariat

1. La présente note donne un aperçu des services consultatifs régionaux fournis par le canal de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) relatifs à l'entrepreneuriat et aux petites et moyennes entreprises (PME) et ayant un rapport direct avec les travaux du Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise et ses équipes de spécialistes.
2. À sa session inaugurale, tenue les 31 octobre et 1er novembre 2000, le Groupe de travail a pris note du programme de travail intérimaire du Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les petites et moyennes entreprises (PME) et a demandé qu'un programme de travail provisoire pour 2001-2002 lui soit présenté à sa deuxième session.
3. Pour dresser un tableau exhaustif des activités opérationnelles dans la présente note sont également récapitulées ci-après les activités en faveur du développement des PME menées par le Conseiller régional pour la promotion des femmes dans l'économie ainsi que par le Conseiller technique faisant office d'agent de coordination de l'Initiative de l'Europe centrale (IEC) à la CEE-ONU.
4. Le Programme de travail pour le développement des PME dans les pays en transition et les économies de marché émergentes (ci-après dénommés pays en transition) de la CEE-ONU a pour objectif stratégique essentiel d'accélérer et faciliter l'instauration d'un climat commercial stable propice aux PME (politique générale, cadre juridique, infrastructures, structures institutionnelles et organisationnelles facilitatrices telles que des centres d'aide aux entreprises, accès aux financements et à l'information, accès aux technologies et transfert de technologie, égalité de chances pour les femmes chefs d'entreprise, etc.).
5. Les activités opérationnelles portent sur le dispositif macro-institutionnel et les micro-arrangements organisationnels ainsi que sur certaines dimensions (par exemple la dimension hommes-femmes) du système institutionnel, leur objet étant d'accélérer l'instauration d'un climat propice à l'entrepreneuriat en général et au développement des PME en particulier. Pareille démarche est en outre susceptible d'enrayer

voire d'inverser certaines tendances préoccupantes, telles que l'aggravation de la pauvreté et des inégalités sociales.

6. Une approche catégorielle a, en outre, été mise en œuvre pour répondre aux besoins spécifiques des PME, en particulier remédier à l'insuffisance des compétences et moyens technologiques.

7. Les activités opérationnelles relatives aux PME sont en majeure partie mises en œuvre par le Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME, le reste l'étant par le Conseiller régional pour la promotion des femmes dans l'économie et l'agent de coordination de l'IEC.

8. Les services consultatifs régionaux pour l'entrepreneuriat et les PME sont fournis en étroite collaboration avec le Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise (WP.8), ce qui suscite de fortes synergies au sein de la CEE-ONU dans ce domaine. Les efforts tendent à jeter les bases d'une conception commune des moyens et outils propres à assurer le développement durable de l'entrepreneuriat, notamment par l'élaboration de déclarations sous-régionales relatives aux PME en particulier dans le cadre de l'Initiative de l'Europe centrale (IEC), de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (OCEMN) ainsi que de la Communauté d'États indépendants (CEI). La Déclaration sur les PME adoptée le 24 novembre 2000 à Budapest par les ministres de l'économie réunis à l'occasion du Sommet de l'Initiative de l'Europe centrale est également appelée à servir de référence pour les déclarations et activités consultatives en rapport avec la mise en œuvre des politiques régionales et nationales relatives aux PME. Une réunion ministérielle sur l'avenir et la promotion des PME dans les pays de l'OCEMN se tiendra en mai 2001 à Istanbul. Une aide sera en outre apportée au Président du Conseil consultatif pour la promotion et le développement des petites entreprises dans les pays membres de la CEI, poste actuellement occupé par le Ministre de l'entrepreneuriat et des investissements du Bélarus. Le tout pourrait déboucher sur l'élaboration de directives d'ensemble concernant la promotion des PME dans les pays en transition et à la tenue d'une conférence ministérielle de la CEE-ONU, à la fin 2002 ou au début 2003 au Palais des Nations. Dans cette perspective, un appui particulier sera apporté à l'organisation du prochain Forum économique au sommet de l'IEC, devant avoir lieu en novembre 2001 en Italie.

9. Il est prévu d'organiser des forums sur les meilleures pratiques en matière de politiques et de programmes nationaux de promotion de l'entrepreneuriat et des PME dans les pays en transition, ainsi que des réunions d'experts ayant pour objet de définir des repères pour le suivi de l'évolution des différents aspects de la promotion et du fonctionnement des PME. En coopération avec le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise de la CEE-ONU ainsi qu'avec d'autres organes des Nations Unies, des organisations internationales et régionales, l'Unité de coordination des activités opérationnelles de la CEE-ONU organisera, ou a organisé, les activités ci-après :

a) La CEE-ONU a organisé à Genève le "Forum sur les meilleures pratiques pour développer l'entrepreneuriat et les PME dans les pays en transition : l'expérience hongroise" (1er novembre 2000) et la Réunion d'experts sur les meilleures pratiques en matière de conseil d'orientation et d'information aux entreprises (2 et 3 novembre 2000), qui ont rassemblé quelque 150 décideurs et experts de haut niveau représentant 33 pays et de 10 organisations internationales (voir document OPA/AC.16/5).

b) Vu le vif intérêt suscité par sa publication "Meilleures pratiques en matière de développement de l'esprit d'entreprise et des PME dans les pays en transition : l'expérience tchèque" (OPA/AC.11/1), parue en 2000, la CEE-ONU publiera également un document récapitulant les conclusions du "Forum sur les meilleures pratiques pour développer l'entrepreneuriat et les PME dans les pays en transition : l'expérience hongroise".

c) L'Unité de coordination des activités opérationnelles est en train de préparer le "Forum sur les meilleures pratiques pour développer l'entrepreneuriat et les PME dans les pays en transition : l'expérience polonaise" qui aura lieu le 24 octobre 2001 au Palais des Nations.

d) Un forum sur les meilleures pratiques sera consacré à d'autres pays émergents à économie de marché en 2002. Des consultations préliminaires ont été engagées avec les Gouvernements des États baltes et de la Slovaquie.

e) Le thème de la réunion d'experts prévue en 2002 sera arrêté après la réunion analogue de 2001.

10. Certaines activités opérationnelles pour le développement des PME doivent être aménagées en fonction des besoins particuliers des autorités gouvernementales, des structures nationales d'appui des PME et des organisations non gouvernementales dans le but de promouvoir l'entrepreneuriat aux niveaux local, national et sous-régional. Une aide devrait être apportée aux activités suivantes :

a) *Promotion des transferts de technologie entre PME de pays en transition et PME de pays développés à économie de marché.* Le Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME prêtera son concours à l'élaboration du programme de travail pour la mise en œuvre du protocole d'accord signé en 2001 entre les centres de transferts de technologie grecs, russes, turcs et ukrainiens; une réflexion sera engagée sur les modalités et moyens d'étendre les activités de ce réseau aux autres pays membres de la CEE-ONU en 2001 et au-delà.

b) L'agent de coordination de l'IEC à la CEE-ONU continuera de faciliter les transferts de technologie en coordonnant des projets spécifiques de coopération technique, comme le Programme concernant le commerce de gros des produits agricoles de l'IEC et les services consultatifs sur les méthodes de détermination des possibilités de projet fournis dans le cadre de l'IEC. S'agissant de la promotion des investissements, l'installation sur le Web d'une base de données recensant les propositions de projets est en cours

c) *Aide au renforcement de la compétitivité des PME par la définition de repères et la mise en place d'institutions spécialisées dans la fourniture de services aux entreprises,* du type centres d'amélioration de la qualité chargés d'aider à la mise en œuvre de systèmes de gestion de la qualité et des normes ISO 9000 et 14000.

- Le Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME ainsi que le Secrétaire du Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation contribueront à l'organisation de l'atelier de l'OCEMN sur la normalisation et le contrôle de la qualité dans les PME devant se tenir les 29 et 30 mars 2001 à Istanbul.

- Une réunion d'experts sur les meilleures pratiques en matière de création de systèmes d'assurance qualité pour renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) sera organisée les 25 et 26 octobre 2001, en coopération avec le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation et celui du développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise (voir document OPA/AC.18/1).

d) *Fourniture de conseils sur la mise en place de dispositifs d'intermédiation financière originaux à l'intention des PME* - du type mécanismes de garantie des crédits, investisseurs informels, offre de capital-risque.

e) *Promotion du travail indépendant et réduction de la pauvreté par le microcrédit.* Les activités suivantes sont prévues dans ce domaine :

- L'Unité de coordination des activités opérationnelles a soumis une proposition relative à de nouvelles activités à entreprendre par le Groupe de travail 8 en vue de faire reculer la pauvreté et les inégalités sociales (voir document OPA/AC.20/1) par le canal d'une équipe intégrée de spécialistes de l'entrepreneuriat et de la lutte contre la pauvreté. D'autres activités opérationnelles seront définies en fonction des résultats de la deuxième session du Groupe de travail 8.
- L'agent de coordination de l'IEC apporte son concours à la formulation et à l'exécution d'un projet de microfinancement dans les régions de l'Albanie sinistrées par la crise. Un projet similaire est à l'étude en réponse à une demande du Gouvernement de la République de Moldova.
- Le Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME et l'agent de coordination de l'IEC à la CEE-ONU prêteront leur concours à l'organisation de l'atelier de l'OCEMN sur la lutte contre la pauvreté par le microcrédit et la promotion de l'entrepreneuriat familial devant se tenir en septembre 2001 à Tirana (Albanie).

f) *Facilitation du développement des entreprises familiales, de l'entrepreneuriat à domicile et promotion de l'activité commerciale des personnes handicapées et des jeunes.*

11. Les activités de la CEE-ONU en faveur de l'entrepreneuriat féminin visent à remédier aux conditions politiques et économiques spécifiques aux pays à économie en transition qui pénalisent particulièrement les femmes. Ce programme est mis en œuvre par le Conseiller régional pour la promotion des femmes dans l'économie en collaboration avec le Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME.

12. La CEE-ONU a mis en place un réseau régional en faveur de l'entrepreneuriat féminin offrant une tribune pour débattre de ce thème de manière informelle sur l'Internet (<http://www.unece.org/oes/gender/Welcome.html>). Son objectif est d'encourager la recherche, de permettre des échanges de données d'expérience et d'identifier les meilleures politiques pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin dans la région de la CEE. La création du réseau vise en outre à assurer une prise en considération accrue des femmes dans les programmes de la CEE-ONU en faveur des PME.

13. L'Unité de coordination des activités opérationnelles a lancé le projet "Galerie de portraits d'éminentes dirigeantes d'entreprise de pays en transition" dont l'objet est de sensibiliser à la nécessité de promouvoir l'entrepreneuriat féminin dans toute la région de la CEE-ONU. Le Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME a réalisé cette galerie de portraits, qui peut être consultée sur son site Web (<http://www.unece.org/indust/sme/gallery.htm>). Il est envisagé d'inviter certaines de ces dirigeantes au Palais des Nations en 2002 et de faire le point sur la situation des femmes chefs d'entreprise dans les pays en transition, leur rôle dans l'économie et leur vision des choses à l'aube du XXI^e siècle.

14. La CEE-ONU a organisé du 15 au 17 janvier 2001 à Varsovie (Pologne) un atelier régional sur les femmes et le marché du travail, qui a rassemblé plus de 80 participants d'Europe de l'Est, des États baltes ainsi que de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, de l'Ouzbékistan et d'autres pays de la CEI. Les participants ont évalué les activités des organisations internationales au cours des dix années de transition et proposé d'autres actions pour accroître l'aptitude des femmes à occuper un emploi. La promotion de l'entrepreneuriat féminin est considérée comme un moyen important d'atteindre cet objectif. Cet atelier a été organisé en coopération avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et la Banque mondiale.

15. Une section du rapport annuel sur les meilleures pratiques mises en œuvre dans le cadre des politiques nationales visant à promouvoir l'entrepreneuriat sera consacrée à l'entrepreneuriat féminin.

16. Le Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME et le Conseiller régional pour la promotion de la femme dans l'économie apporteront leur concours à l'organisation d'un atelier sur l'entrepreneuriat féminin devant se tenir les 11 et 12 juin 2001 en Fédération de Russie sous les auspices du secrétariat permanent de l'OCEMN et de la Fondation Konrad Adenauer (Allemagne).

17. Des contacts ont été noués avec le Réseau régional de l'Académie des femmes dirigeantes d'entreprises d'Europe centrale et la CEE-ONU étudiera la possibilité d'aider cette instance à élargir ses activités. L'organisation en 2001 en République fédérale de Yougoslavie d'un atelier sur le financement des entreprises dirigées par des femmes est en cours d'examen.

18. La CEE-ONU entend inscrire à son programme de travail la tenue de tables rondes sur l'entrepreneuriat féminin à l'occasion du quatrième Forum économique du Sommet de l'IEC et du cinquième devant se tenir respectivement en 2001 et 2002.

19. La CEE-ONU a de plus mis au point une approche spécifique du développement des PME dans le cadre de groupes et initiatives au niveau sous-régional (OCEMN, États baltes, IEC, CEI, Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) et Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est). La CEE-ONU a pour objectif de constituer un vaste réseau reliant toutes les parties prenantes (pouvoirs publics, associations professionnelles, entreprises et ONG) au développement de l'entrepreneuriat et destiné à favoriser une circulation aussi large que possible des connaissances et d'information.
